

République française

Département de la Drôme

**COMMUNE DES GRANGES GONTARDES**

**Séance du 13/05/2024**

**Membres en exercice : 13**

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

**Présents : 8**

**Représentés : 3**

**Absents : 2**

**Présents :** Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

**Votants : 11**

**Représentés :** Cécile AUDIBERT Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Absents :** Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

**Abstention : 0**

**Secrétaire de séance :** Nicole PONIZY

**Date de la convocation :** 13/05/2024

**N° d'ordre : DE\_2024\_041 13/05/2024**

**Objet : Travaux d'installation d'une pergola et de stores à l'école**

Suite à la coupe des arbres qui faisaient de l'ombre dans la cour de l'école Vallon les Fontaines, une demande de pergola a été faite par les parents d'élèves.

De même, afin de répondre à un problème de chaleur et de ventilation dans les classes de l'école Vallon les Fontaines une demande d'installation de stores a été proposée.

Gérard BAUMEA, 2ème adjoint, propose de solliciter toutes les subventions disponibles permettant de financer ces types de travaux.

Concernant les travaux pour la pergola, l'entreprise MS Arnoux a été sollicitée afin d'établir un devis. Le montant global est de 2 591,20 € HT soit 3 109,44 € TTC.

Concernant l'installation des stores, une demande de devis a été faite auprès de 3 entreprises :

- SARL Passion Store dont le montant global est de 10 828 € HT soit 11 000,00 € TTC.
- Stores Rhodaniens dont le montant global est de 2 458,50 € HT soit 2 950,20 € TTC.
- SDA Vérandas dont le montant global est de 3 601,23 € HT soit 4 321,48 € TTC.

M. BAUMEA précise que seule l'entreprise SARL Passion Store a répondu pour l'ensemble des trois classes. De plus, elle est la seule à proposer un service après-vente en cas de besoin.

Gérard BAUMEA, 2ème adjoint, propose de retenir :

- La société MS Arnoux pour la construction de la Pergola pour un montant global de 3 109,44 € TTC.
- La SARL Passion Store pour l'installation des stores pour un montant de 11 000 € TTC.

Il rappelle aussi que ces travaux ont été inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la construction de la Pergola par la société MS Arnoux pour un montant global de 3 109,44 € TTC.
- **ACCEPTÉ** l'installation des stores par la SARL Passion Store pour un montant de 11 000 € TTC.
- **DEMANDE** à Madame le maire de solliciter toutes les subventions possibles auprès des différents partenaires publics ou privés des communes dans ce domaine.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document pour la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Les Granges Gontardes, le 13/05/2024

Madame Hélène MOULY,  
MAIRE,

Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME  
Date de réception de l'AR: 21/05/2024  
026-212601454-20240513-DE\_2024\_041-DE



Dépt PREFECTURE DE LA DRÔME

Date de réception de l'AR: 21/05/2024

U26-212601454-20240513-DE\_2024\_041-DE